5-I b c d (2009-2010) — N° 2 Annexe 5

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

27 NOVEMBRE 2009

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission des Affaires intérieures et du Tourisme

par

M. A. Onkelinx

* Voir Doc. **5-I b c d** (2009-2010) – N° 1 et Annexe 5.
CRIC N° 39 (2009-2010).

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre commission des Affaires intérieures et du Tourisme s'est réunie le vendredi 27 novembre 2009 afin d'examiner le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-I b c d (2009-2010) N° 1 – Annexe 5) ([1]).

([1]) *Ont participé aux travaux :* MM. Collignon (Président), de Saint-Moulin, Disabato, Fourny, Jeholet, Langendries, Maene, Neven, Onkelinx (Rapporteur), Mme Pary-Mille, M. Saint-Amand, Mme Simonis.

Ont assisté aux travaux : M. Prévot, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.
M. Rigaux, Représentant de la Cour des comptes.

I. EXPOSÉ DE M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, EN LIEU ET PLACE DE M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE

M. Marcourt, Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, signale qu'il a l'honneur et le plaisir de remplacer M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, hospitalisé.

En ce qui concerne l'ajustement 2009, il convient, tout d'abord, de mentionner que le budget ajusté tient compte, dans les diminutions faites, des mesures d'économie décidées par le Gouvernement wallon ainsi que des indicateurs économiques, notamment en termes d'inflation pour l'année 2009.

Rien de particulier n'est à signaler en ce qui concerne le secteur du tourisme.

En ce qui a trait aux pouvoirs locaux, un certain nombre de mesures ont été prises, qui peuvent être exposées en quatre points.

Tout d'abord, un montant additionnel de l'ordre de 2.479.000 euros est accordé pour couvrir les pertes réelles des communes liées à la suppression des taxes anti-économiques décidées dans le cadre du Plan Marshall.

Deuxièmement, une compensation d'un montant récurrent à hauteur de 2,6 millions d'euros est octroyée aux communes afin de prendre en compte la valeur réelle de la réduction forfaitaire du PrI des ménages/enfants à charge.

Troisièmement, un budget additionnel, non récurrent, de l'ordre de 17 millions d'euros est accordé pour réaliser l'apurement de l'encours lié au passage du Plan prévention-proximité au nouveau Plan de cohésion sociale. Effectivement, ces montants serviront à payer, comme prévu dans le dispositif du budget 2010, la première tranche des plans de cohésion sociale pour l'année 2010.

Quatrièmement, enfin, un complément budgétaire de l'ordre de 1 million d'euros est accordé au Ministre des Pouvoirs locaux tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement, de façon non récurrente. Ce crédit servira notamment à mener une réflexion en profondeur sur les mutualisations des outils informatiques au service des communes.

Voici résumées les quelques éléments de l'ajusté 2009 et, pour le surplus, M. le Ministre propose d'apporter les réponses souhaitées dans le cadre du débat.

II. DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Neven se déclare surpris de voir que, pour les travaux subsidiés, il y a une réduction de l'ordre de 19 %. Cela lui paraît assez regrettable. Est-ce dû au fait que les projets n'ont pas été rentrés ? Cela lui paraîtrait très surprenant. N'est-ce pas plutôt dû à la complexité des demandes de dossiers ? Ou encore, est-ce le Gouvernement qui a quelque peu traîné pour ne pas devoir subventionner un certain nombre de dossiers ?

Quoiqu'il en soit, cela lui paraît regrettable, tant pour les communes que pour les entreprises qui, fatalement, si elles ne disposent pas de cette réduction de 19 %, devront réduire en conséquence leurs investissements.

De la même manière, en rénovation urbaine, on est passé d'un montant de l'ordre de 59 millions à un montant de l'ordre de 20 millions, soit deux tiers du budget. L'Intervenant voudrait connaître l'origine de cette réduction.

Concernant le programme 16.03 et la rénovation urbaine, **M. Jeholet** constate que près de 40 millions ont été supprimés, soit les deux tiers du budget prévu dans le programme. C'est inquiétant puisque, comme M. Neven l'a souligné, les investissements publics dans le cadre de la revitalisation urbaine encouragent aussi le secteur privé à investir dans une série de projets.

L'Intervenant pense qu'en période de crise, chacun doit pouvoir jouer son rôle. M. Jeholet est donc un peu surpris de cette diminution significative.

Où sont passés les 37 millions ? On observe une modification dans le programme justificatif en termes de diminution de crédits concernant la rénovation urbaine mais, pour le reste, on ne constate guère de renforcement budgétaire. M. Jeholet suppose qu'il y a eu des transferts, mais il n'en décèle aucune trace dans le programme justificatif. Cela nécessite donc certaines précisions.

M. Langendries souhaite obtenir une explication de la part de M. le Ministre quant à l'allocation budgétaire 74.01, qui concerne les dépenses patrimoniales de Cabinet. Il s'agit des crédits destinés aux achats de l'équipement du Cabinet, qui passent de 20 à 233 milliers d'euros. Qu'en est-il exactement ?

M. Jeholet note que le budget des communes accuse une diminution de l'ordre de 19 % rien que pour l'année 2009. On parle beaucoup en ce moment des dépenses du Parlement et des Cabinets. Dans ce contexte, il s'interroge sur le fait de savoir pourquoi une diminution similaire à ces 19 % ne touche pas les dépenses de Cabinets ?

Pour répondre à la question de M. Jeholet, **M. le Ministre Marcourt** indique qu'il convient de tenir compte des nouvelles compétences ministérielles. Antérieurement, cela relevait du même ministre, alors qu'aujourd'hui, les compétences sont ventilées, d'une part, chez M. le Ministre Furlan et, d'autre part, chez M. le Ministre Henry.

C'est donc évidemment par rapport à ces nouvelles dispositions qu'il faut considérer les montants cités par M. Jeholet en matière de rénovation et de revitalisation urbaine. Si l'on prend le montant tel qu'il a été affecté dans cet exercice budgétaire, une diminution de 240.000 euros est observée dans le programme présenté, mais qui n'est certes pas de plusieurs millions d'euros comme évoqué. En 2009, on est confronté à la difficulté de devoir composer avec une maquette qui n'est pas tout à fait ajustée. C'est évidemment en 2010 que l'on pourra mieux dégager ces éléments. Le budget de M. le Ministre Furlan inclut 16 millions d'euros dans cette matière, il faut aller chercher les compléments auprès de M. le Ministre Henry.

En ce qui concerne les travaux subsidiés, quelle a été la logique ? Lorsqu'il a été question de procéder à l'ajustement, le gouvernement a effectivement opéré une réduction, non à hauteur de ce que M. Neven a indiqué, mais de l'ordre de 3 millions d'euros. Lorsqu'on compare les dégâts d'hiver avec les travaux subsidiés ordinaires, on a, en réalité, privilégié les dégâts d'hivers dans la mesure où leur impact économique est beaucoup plus prégnant. En effet, les communes les paient immédiatement et donc, le retour vers l'économie est très important alors que, parallèlement, on constate que les dossiers classiques rentrent nettement plus lentement. C'est un choix, mais l'ampleur de la réduction est limitée. Il convient de globaliser les enveloppes et le gouvernement a souhaité privilégier les 26 millions pour les dégâts divers. Ceci représente plus de un milliard d'anciens francs belges pour les communes, montant qui sera immédiatement mis en œuvre dans un domaine où, manifestement, on dispose de dossiers clairs et complets.

Sur la question de M. Langendries à l'égard de l'enveloppe budgétaire du Cabinet, M. le Ministre Marcourt précise qu'un certain nombre d'aménagements ont été prévus en matière d'équipement informatique. L'évolution des technologies fait qu'aujourd'hui les attentes des collaborateurs sont plus grandes à cet égard. M. le Ministre Marcourt déclare ne pas être en possession du détail des mesures. Il convient toutefois de savoir que ces investissements ont été compensés à l'intérieur des enveloppes. En effet, il a été réalisé des diminutions de plus de 15 % en termes de personnel.

M. le Ministre Marcourt signale qu'il est l'héritier des allocations de base qui étaient détenues par M. Tarabella en ce qui concerne les Cabinets, ce qui rend les choses parfois un peu étonnantes.

En tout état de cause, les Cabinets ont bien réduit d'au moins 15 % le volume budgétaire affecté au personnel et donc, les données rentrent tout à fait en ligne avec les économies prônées par le Gouvernement.

M. Neven indique que les dégâts d'hiver représentent une subvention allouée au détriment des plans triennaux. Si jamais les dégâts d'hiver se poursuivent et se répètent annuellement, on doit par conséquent en déduire que les plans triennaux vont systématiquement être réduits.

Il revient, par ailleurs, à la question portant sur la masse critique des dossiers. Le traitement de certains dossiers a-t-il accusé du retard ou bien, tout simplement, n'y avait-il pas suffisamment de dossiers déposés ? Ce qui serait assez regrettable parce que cela semblerait indiquer que les communes sont en début de léthargie.

M. le Ministre Marcourt répond qu'aucun dossier finalisé n'a été mis de côté.

M. Neven demande alors s'il n'y en avait pas assez.

M. le Ministre Marcourt précise que c'est effectivement le cas, c'est en fonction du rythme d'arrivée des dossiers que les décisions ont été prises, sans porter préjudice aux dossiers en ordre qui, eux, ont été régulièrement engagés pour subir les liquidations de paiement.

M. Neven se demande dès lors si les communes ont une politique peu développée en la matière ou bien s'il s'avère exagérément complexe de présenter un dossier en ordre.

Les dossiers, dès lors, ne sont pas terminés suffisamment rapidement. Cela lui paraît quand même être une question importante.

M. le Ministre Marcourt propose de revenir sur cette question dans le cadre de l'examen du budget 2010, puisqu'on vient avec un nouveau système dans le budget 2010, avec des droits de tirage, et peut-être d'aborder alors la question à ce moment-là. Mais, il est clair que la Région n'a pas ralenti quoique ce soit à l'égard des communes. À partir du moment où l'on va installer un système de droit de tirage, l'effet mécanique pour les communes sera beaucoup plus transparent et donc M. le Ministre Marcourt pense qu'on pourra dire que les communes à ce moment sauront à quels montants elles ont droit et que cela dépendra exclusivement d'elles de mettre ces systèmes en route.

M. Neven indique que cela signifie que ce droit de tirage qui est réclamé par divers partis depuis longtemps, peut-être plus souvent quand ils sont dans l'opposition, que quand ils sont au pouvoir, est encore beaucoup plus urgent que ce que l'on a bien voulu dire jusqu'à présent.

M. Jeholet revient sur la façon de travailler qui a été celle employée dans le cadre de l'examen de ces budgets. Les délais n'ont pas été respectés quoiqu'on en dise par rapport à la transmission des documents ; mais, outre ce fait, il a été fait le reproche de la qualité des documents que l'on a reçus, en tout cas pour certains documents et notamment pour les programmes justificatifs.

M. Jeholet déclare qu'il prend note par rapport à la rénovation urbaine, et c'est vrai que sur le budget de M. le Ministre Marcourt ou sur le budget de M. le Ministre Furlan, il y a une légère diminution mais, ce que l'Intervenant constate c'est que, par rapport à la rénovation urbaine, il y a une forte diminution, et le fait que dans le programme justificatif, on ne puisse pas l'observer est quand même un peu dommageable, alors qu'on n'arrête pas de dire qu'on travaille dans la transversalité des compétences.

Le gouvernement a présenté une Déclaration de politique régionale terriblement détaillée, soit-disant terriblement transversale, mais il convient de rappeler que le rôle du Parlement, c'est dans le débat budgétaire qu'on peut l'évaluer concrètement ainsi que les promesses qui ont été faites, qui ont été tenues ou pas tenues, et évaluer les différences avec des chiffres, mais aussi la mise en œuvre des différentes politiques qui sont mises en place.

Il convient de relayer auprès du gouvernement le souhait que les programmes justificatifs soient mieux travaillés, même s'il convient de reconnaître que certains le sont dans certaines compétences. La présentation des documents budgétaires est bien souvent très « limite ». Cette remarque s'adresse tout particulièrement aux partis qui ont prôné la transparence et la bonne gouvernance, parce que, il convient de rappeler, que la transparence, c'est aussi donner les moyens aux Parlementaires qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition d'exercer leur travail de contrôle de l'Exécutif, et donc, pour cela on doit avoir des documents de qualité. En Commission, M. le Ministre du Budget a estimé qu'il n'y avait pas de problème, qu'il y a des plus et des moins. Ce n'est pas le cas. Toute une série d'erreurs apparaît à la lecture des programmes justificatifs. Alors pour les Parlementaires, avoir les documents, s'y retrouver, et pouvoir travailler sérieusement, est une exigence. M. Jeholet revient sur la question du montant de 37 millions d'euros. Il y a le programme justificatif de M. le Ministre Furlan qui stipule que la rénovation urbaine reste une priorité parce que cela encourage l'investissement public et donc l'investissement privé, ce qui en période de crise est important. On n'a pas un mot d'explication pour dire que ces 37 millions vont chez un autre ministre. Mais pourquoi faire, et comment ? Et donc

c'est une remarque, peut-être sur la forme, mais l'Intervenant pense vraiment que celle-ci a son importance, si l'on veut que le Parlement puisse faire son travail correctement.

Ce n'est peut-être pas le débat, mais il est important de recadrer certaines choses. Ce n'est pas du formalisme. Qu'on soit de la majorité ou de l'opposition, on doit reconnaître cela.

M. le Président pense qu'effectivement à ce niveau-là, il y aura peut-être des choses à compléter.

M. le Ministre Marcourt salue le travail des Commissaires qui n'est pas un travail facile. Il promet qu'il relaiera auprès du Gouvernement la remarque portant sur la qualité des documents, afin qu'on soit plus attentif encore à l'avenir. Et c'est particulièrement vrai dans les maquettes budgétaires, lorsque les compétences ne se suivent pas de manière tout à fait linéaire de ministre à ministre. Et, dans le cadre des compétences de M. le Ministre Henry, on lui a effectivement donné une partie de cette compétence, et donc M. le Ministre déclare qu'il comprend l'étonnement qu'il relaiera. Mais, il tient à souligner que tout sera fait pour apporter à la Commission tous les éléments possibles.

M. Jeholet souhaite ajouter un commentaire, parce que c'est clair, selon lui, qu'en analysant le budget, on analyse des chiffres, mais aussi et surtout des actions, avec des budgets dédicacés à ces actions. Soit on dit que les politiques que le Gouvernement wallon mènent sont transversales et donc on doit avoir une réponse très claire dans des programmes justificatifs parce que ce n'est pas qu'une question de chiffres ou alors on dit que peu importe les politiques qui sont menées ou l'efficacité que l'on veut donner aux politiques que l'on mène. Dans ce cas, on donne des budgets, et finalement les ministres font ce qu'ils veulent avec ces budgets. M. Jeholet pense que ce n'est pas ce que M. le Ministre souhaite et c'est d'ailleurs ce qui est souhaitable de ne pas faire pour les citoyens wallons, pour les entreprises ou pour les associations quelles qu'elles soient. Et donc l'Intervenant pense que le discours de la transversalité c'est une chose, mais, dans les faits, il désirerait aussi que la mise en œuvre des différentes actions qui sont menées, le soient dans un souci d'efficacité.

III. VOTE

Pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, la Commission des Affaires intérieures et du Tourisme, recommande par 9 voix contre 3, à la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres présents, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur,

A. ONKELINX.

Le Président,

Ch. COLLIGNON.